

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 25 juin 2019**

**Date de la convocation : 18 juin 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents :** M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **VOIRIE ET RESEAUX** - Mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains (PDU) –subvention d'équipement versée à la commune de Septème (cheminement piéton RD75) : complément

**Rapporteur :** Christian JANIN

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Deux modes de financement ont été retenus pour les opérations qui contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération :

- soit Vienne Condrieu Agglomération est maître d'ouvrage, elle assure alors entièrement le financement des opérations de travaux
- soit c'est une commune qui conduit les études et les travaux, la participation de la communauté d'agglomération est alors arrêtée à 50 % de la part restant à la charge de ladite commune ; étant précisé que lorsqu'il s'agit de mise en accessibilité d'un point d'arrêt bus, un surcoût maximum de 5 000 € est appliqué.

Le conseil communautaire de ViennAgglo a approuvé le 18 mai 2017, le versement d'une subvention d'équipement à la commune de Septème au titre du PDU pour la création d'un cheminement piéton le long de la route départementale n°75, afin de sécuriser le déplacement des usagers des transports scolaires desservis au point d'arrêt "Sous-Côte".

Le coût de l'étude préliminaire de cette opération s'élevait à 100 000 € HT, subventionnée à hauteur de 40 000 € HT par le Département de l'Isère, soit une participation de l'Agglo estimée à 30 000 € HT.

Les travaux étant terminés, la participation de Vienne Condrieu Agglomération doit aujourd'hui être révisée afin de prendre en compte les modifications techniques apportées au projet initial et le coût réel de l'opération. En effet, le décompte général définitif transmis par la commune s'élève à 251 653 € H.T. Il y a lieu également de modifier le montant total de subventions notifiées à la commune qui s'élève à 187 032 € HT, soit un restant à charge de la commune de 64 621 € HT.

Compte-tenu du coût supplémentaire supporté par la commune, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le versement d'une participation complémentaire de 2 310 € H.T au titre du PDU, soit une participation totale de Vienne Condrieu Agglomération de 32 310 € HT pour cette opération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 25 mars 2004 arrêtant les principes de participation aux opérations mettant en œuvre les actions du PDU et du 27 janvier 2009 pour la mise en accessibilité du réseau de transport,

VU la délibération n°17-101 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 18 mai 2017 approuvant le versement d'une subvention à la commune de Septème au titre du PDU, pour la création d'un cheminement piéton le long de la RD75,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le versement d'un complément de 2 310 € HT à la subvention d'équipement initiale attribuée à la commune de Septème au titre du PDU, pour la création d'un cheminement piéton le long de la route départementale n°75.

Conformément à la délibération n°17-101 du 18 mai 2017, la participation totale de Vienne Condrieu Agglomération s'élève donc à 32 310 € HT pour cette opération.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".

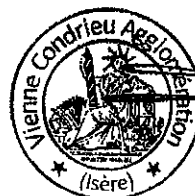
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 25 juin 2019

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019  
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019


Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

  
Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat